## « SOLLICITATION DE VISA DE REGLEMENT INTERIEUR »

## 1. Procédure de demande de visa de règlement intérieur

Le bouton « Faire ma demande » permet de créer une demande et de la transmettre à l'administration du Ministère du Travail et de la Fonction Publique spécifiquement à la Direction Générale du Travail.



La soumission d'une de visa de règlement intérieur se fait en cinq (05) étapes :



- Etape 1 : Renseigner les informations générales de l'établissement (nom, email, téléphone, registre de commerce, n°IFU)
- > Etape 2 : Saisir la requête
- ➤ Etape 3 : charger les pièces à fournir une à une (préférence version pdf)

  NB : Toutes les pièces requises doivent être fournies
- Etape 4 : Visualiser le récapitulatif des informations fournies pour s'assurer de leur exactitude
- > Etape 5 : Soumettre la demande

Après soumission, un code est attribué à la demande par le système et est envoyé par mail au demandeur.

## 2. Procédure de suivi de la demande

Une seule étape est requise.

 Sur la page d'accueil de l'e-service, cliquez sur le bouton « voir état de ma demande »

Ou

- Cliquez sur l'onglet « Suivre ma demande »
- Saisir le code secret reçu après soumission de votre demande ;
- Cliquer sur le bouton « connaître l'état de ma demande ».

L'état de votre demande vous est renvoyé sur l'interface.

## 3. Procédure de correction de la demande

Il faut disposer du code secret reçu après soumission de la demande.